

Au sortir de l'école secondaire, on est directement admis dans les universités et les autres établissements scolaires décernant des diplômes, sauf au Québec où il faut d'abord fréquenter pendant deux ans un collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP).

Comme les examens provinciaux ont pour ainsi dire disparu depuis quelques années, le dossier scolaire est devenu le premier instrument d'évaluation des candidats. Il n'existe pas au Canada d'examen d'admission à l'université proprement dit; l'admission des titulaires du diplôme d'études secondaires à l'université dépend de leurs notes et des disciplines qu'ils choisissent.

La plupart des universités prévoient des modalités d'admission particulières pour les étudiants de la catégorie « adultes »; il s'agit généralement de personnes qui ont travaillé pendant un certain nombre d'années et n'ont pas à se soumettre aux critères d'admission habituels.

Préparation des diplômes

Dans les universités canadiennes, le baccalauréat s'obtient ordinairement après trois ou quatre années d'études, selon le niveau de l'étudiant au moment de son entrée à l'université. Le baccalauréat spécialisé, plus poussé que le baccalauréat général de trois ans, peut exiger une année d'études supplémentaire.

Pour avoir accès aux facultés menant à certaines professions libérales comme le droit, le génie, la médecine, l'art dentaire et l'administration des affaires, il faut généralement que le candidat remplisse, en partie ou intégralement, les conditions applicables à l'obtention d'un baccalauréat. Par conséquent, la durée des études dans ces différentes disciplines est de cinq ou six ans après la fin des études secondaires.

Les études de maîtrise, d'une ou deux années, impliquent, de façon générale, l'obtention préalable d'un baccalauréat spécialisé ou de l'équivalent. Enfin, pour s'inscrire au doctorat, un étudiant doit d'ordinaire détenir une maîtrise dans la discipline choisie.